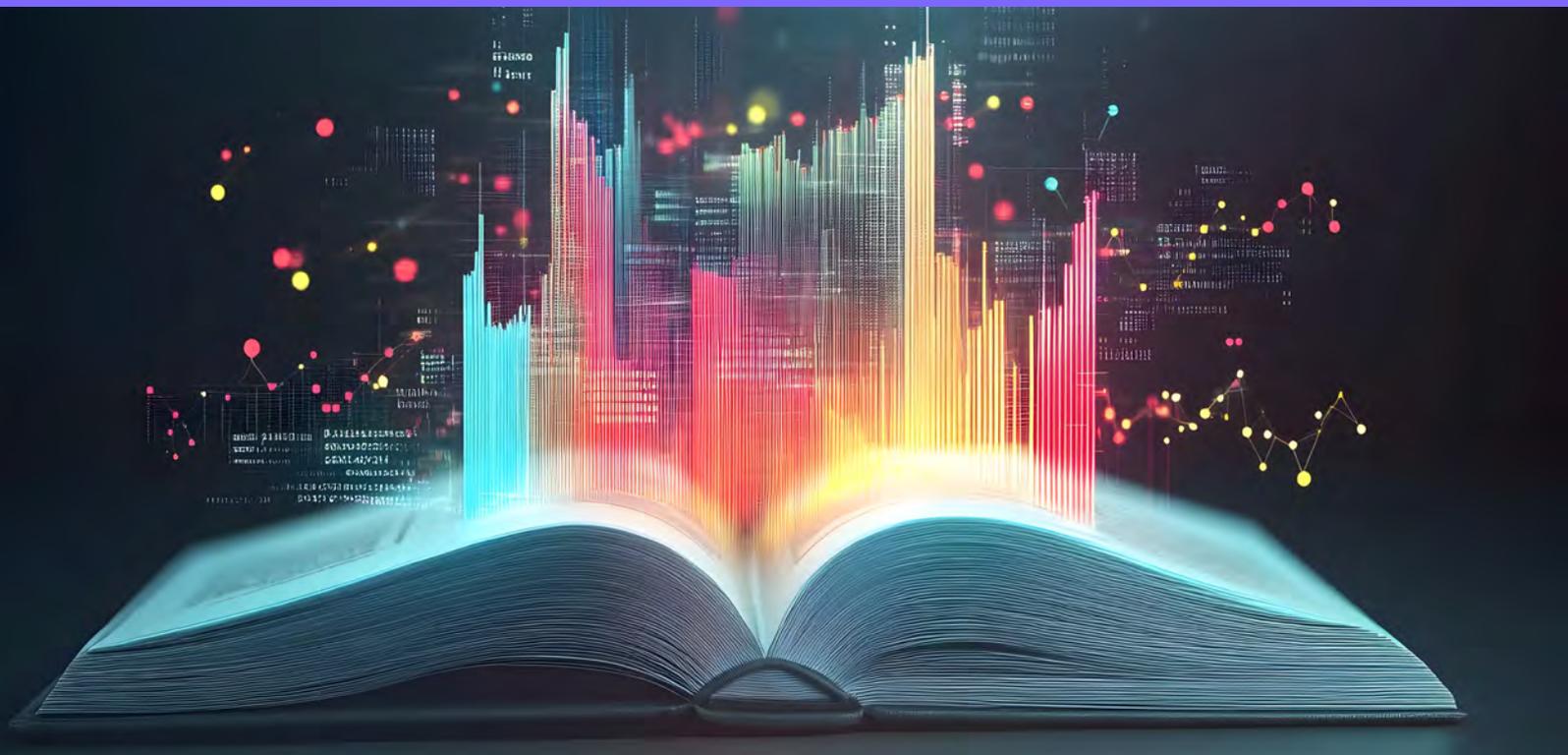




ACADÉMIE  
DES SCIENCES  
INSTITUT DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Le 13 mars 2025

Rapport : évaluation de la recherche scientifique et diffusion des connaissances : l'Académie des sciences appelle à plus de cohérence



©padungsak - stock.adobe.com

## RAPPORT SOUS EMBARGO jusqu'au 25 mars 2025 - 8h CET

L'Académie des sciences publie son rapport *Évaluation des enseignants-chercheurs, des chercheurs, de leurs équipes et de leurs projets scientifiques dans le contexte de la science ouverte*.

### LES POINTS CLÉS

- Donner la priorité à une évaluation qualitative plus que quantitative de la recherche
- Élargir les critères d'évaluation afin de mieux refléter la diversité des parcours et la richesse des contributions à la recherche
- Favoriser les modèles de publications responsables face aux dérives de l'édition scientifique commerciale

En plaidant pour un accès libre et gratuit aux résultats de la recherche, la « science ouverte » est largement plébiscitée par la communauté scientifique. Cependant, un frein important au déploiement de ses principes réside aujourd'hui dans les pratiques de l'évaluation des chercheurs, de leurs équipes et des projets scientifiques.

Ce rapport s'attache donc à démontrer l'importance de procéder à une évaluation de la recherche qui, dans le contexte de la science ouverte, soit claire, objective et transparente. Il présente de façon synthétique les enjeux de l'évaluation pour l'ensemble des acteurs et suggère un certain nombre de pistes concrètes pour améliorer la qualité.

Parmi ces recommandations, l'Académie suggère notamment de :

- Prioriser une évaluation qualitative fondée sur un récit narratif et un choix explicité de publications.
- Prendre en compte toutes les dimensions de la carrière scientifique (enseignement, valorisation, impact sociétal, leadership, etc.).
- Favoriser les modèles de publication vertueux, comme l'accès libre « diamant », sans frais pour les auteurs ni les lecteurs, tout en préservant la liberté académique.
- Proscrire la bureaucratie et le jargon administratif et financier des agences d'évaluation et de financement de la recherche.

➤ [Télécharger le rapport](#)

## CONTEXTE

Le modèle économique des publications scientifiques repose sur un système déséquilibré, dominé par de grandes maisons d'édition. La publication des travaux de recherche s'accompagne souvent de frais élevés (*APC - Article Processing Charges*) calculés en fonction de la renommée, réelle ou supposée, de la maison d'édition ou de la revue sollicitée et non pas en fonction du service rendu par l'éditeur : ce sont les chercheurs qui rédigent les articles, évaluent ceux qui sont soumis par leurs pairs, et participent à la présentation finale du manuscrit. Par ailleurs, les publications scientifiques sont soumises à des modèles économiques variés qui influencent leur accessibilité. Si certains articles restent soumis à des restrictions de diffusion, d'autres sont librement accessibles lorsque leurs auteurs s'acquittent de frais de publication (*APC*) dans le cadre du modèle *Gold Open Access*.

Toutefois, dans les revues aux offres de diffusion hybrides, une disparité existe : certains articles sont accessibles gratuitement grâce aux *APC* payés par leurs auteurs, tandis que d'autres restent payants pour les lecteurs faute de prise en charge de ces frais, sans qu'aucun bénéfice financier ne soit reversé aux scientifiques auteurs ou relecteurs. Ce système crée une complexité qui a des répercussions sur la diffusion des savoirs et soulève des questions sur l'équité de l'accès à la recherche scientifique.

À l'occasion d'une véritable révolution au sein de l'édition scientifique commerciale, le modèle nécessitant de payer un abonnement à une revue pour en lire les articles (*pay to read*) a progressivement laissé la place à celui qui impose de payer pour pouvoir publier en libre accès dans un journal scientifique (*pay to publish*). Dans le domaine des sciences et des technologies, la loi pour une République numérique (LRN) a, néanmoins, donné la possibilité aux chercheurs de déposer dans une archive ouverte le manuscrit auteur accepté pour publication après une période d'embargo maximum de 6 mois et, ce, quel que soit le contrat liant le chercheur à l'éditeur de la revue publiant l'article.

---

### Contact Presse

#### Patrick Couvreur

Membre de l'Académie des sciences,  
professeur émérite à l'université Paris-Saclay

[patrick.couvreur@academie-sciences.fr](mailto:patrick.couvreur@academie-sciences.fr)

06 84 77 47 17

#### Nicolas Plantey

Directeur de la communication et de l'événementiel

[presse@academie-sciences.fr](mailto:presse@academie-sciences.fr)

01 44 41 44 27 - 06 64 67 33 78



ACADÉMIE  
DES SCIENCES  
INSTITUT DE FRANCE

L'Académie des sciences fournit un cadre d'expertise, de conseil et d'alerte à travers des avis et recommandations pour les politiques publiques. Elle soutient la Recherche, l'enseignement des sciences et la vie scientifique dans son ensemble. Ses rapports donnent à chacun les outils pour comprendre le débat scientifique et contribuent ainsi à éclairer les enjeux de société. Elle conduit des réflexions relatives aux enjeux politiques, éthiques et sociétaux que posent les questions scientifiques depuis sa création en 1666. L'Académie participe à la diffusion des savoirs. Impliquée dans les débats sociétaux, elle contribue à l'éducation et promeut la culture scientifique. Pour relever les défis, pour la plupart de dimension mondiale, l'Académie concourt à l'internationalisation des sciences.

—  
Secrétaires perpétuels : Étienne Ghys et Antoine Triller  
Devise : « *Invenit et Perfectit* »